

Procès Verbal de la réunion de comité du 5 décembre 2001

Présents :

M. BUCHE (Président), MM. STRIBY, ARTHUS, EYMAR-DAUPHIN, PETITDIDIER (Vice-Présidents), M. DUPAS (Secrétaire Général), Mme THEVENON (Secrétaire Adjointe) M. KERIHUEL (Trésorier) M. MEDARD-RINGUET (Trésorier Adjoint) Mme CHOISY, MM. CESSOT, COSTE, DEPOUX, GOUBIE, HERMEL, KLEIN, LE MAGNAN, METANS, MICHEL, PILARD, ROSHARDT, SCHWARTZ (Membres)

Absents excusés : MM. BRASSAT-LAPEYRIERE, DE CLERCQ, RAMADE

Le Président ouvre la séance à 10h15.

Avant de commencer la réunion, le Président rend hommage à M. Jean BRASSAT-LAPEYRIERE dont les funérailles ont eu lieu le mardi 4 décembre 2001.

I – Communications entre élus en présence de M. de VAUGELAS et Communications du Président

Renaud BUCHE informe le comité qu'il a fait établir un devis en vue de la sonorisation des salles de réunion de la SCC. Le premier devis s'élève à 27.000 F. (TTC). Le comité donne un accord de principe pour la réalisation de cet investissement. Cette sonorisation sera très utile pour nos réunions de comité mais également pour les futures formations (éleveurs, élèves juges...) qui seront organisées à la SCC.

Renaud BUCHE informe la comité des raisons de la présence de M. de VAUGELAS dès le début de la réunion. Un état des lieux a été fait au niveau de la SCC et force est de constater qu'il existe un certain nombre d'aberrations (masse salariale très importante, avantages consentis sans définition de conditions précises...).

M. de VAUGELAS informe le comité qu'il a enregistré le départ de six salariés qui ne seront pas remplacés. Il s'emploie à affecter le personnel là où les besoins existent. Ceci n'est pas facile car les salariés ne sont pas très mobiles.

M. de VAUGELAS ajoute que les réunions du comité d'entreprise sont assez amicales mais le personnel est très sensible lorsqu'on aborde le sujet de certains avantages qui ont été consentis. Des menaces de débrayage et de plaintes ont été proférées lors de la dernière réunion. Les élus du comité d'entreprise avaient également exigé que les comptes de la SCC leur soient communiqués. M. de VAUGELAS les a informés qu'ils auraient connaissance de compte dès qu'ils auront été présentés au conseil d'administration qui se prononcera également sur la procédure d'attribution de certains avantages (13^{ème} mois et les huit ½ journées de congés).

Renaud BUCHE donne lecture d'un courrier émis par un auteur anonyme qui aurait été envoyé au Procureur de la République, au Ministère de l'Agriculture, à l'Inspecteur du Travail, aux revues cynophiles et au Syndicat des Vétérinaires.

Il informe également le comité d'une pétition signée par la quasi totalité du personnel dont la majorité des cadres de l'entreprise.

M. PILARD intervient et s'insurge contre le manque d'information des membres du comité de tous ces problèmes. Un très long débat s'instaure. Renaud BUCHE rappelle que depuis son élection il a informé régulièrement les membres du comité et qu'à la suite du départ de M. THOMAS un certain nombre de dossiers délicats sont apparus.

Les membres du comité se prononcent à l'unanimité pour que :

- le paiement du 13^{ème} mois soit effectué au prorata de la présence réelle durant l'année,
- l'octroi des huit 1/3 journées de congés supplémentaires soit également lié à la présence réelle durant l'année.

M. de VAUGELAS est chargé de consulter un conseiller social pour tous ces problèmes.

En ce qui concerne le courrier dont le président a communiqué le contenu, le comité approuve à l'unanimité la motion suivante :

En cas de poursuite de la part du Procureur de la République, les membres du comité se réservent le droit, au nom de la SCC et à titre personnel, de déposer plainte pour diffamation et de donner éventuellement une suite juridique.

En ce qui concerne la presse canine, si les rédacteurs publient ce courrier, les membres du comité demanderont un droit de réponse.

M. de VAUGELAS présente de manière très détaillée les comptes de la SCC qui laissent apparaître un déficit prévisionnel assez important du fait de la baisse significative des recettes et d'une augmentation non négligeable de la masse salariale et des dépenses surtout au niveau de l'exposition de Championnat du Bourget.

Actions déjà entreprises :

M. de VAUGELAS informe les membres du comité qu'une procédure stricte d'engagement des dépenses vient d'entrer en vigueur. Il en est de même pour les frais de déplacement.

Le plan de formation de l'année 2002 a déjà été préparé et de nombreux stages devraient se dérouler en dehors du temps de travail. Les principaux stages seront : Accueil au téléphone, langues étrangères et logiciels.

M. de VAUGELAS a renégocié les contrats avec la Poste et France Telecom. A propos de la poste, il est proposé au comité de supprimer les envois en recommandé des certificats de naissance, pedigrees... Le comité donne son accord à l'unanimité. Pour l'affranchissement et le téléphone l'économie escomptée après application de ces mesures est de l'ordre de 1,5 million de francs.

D'autres actions pourront être envisagées pour réduire les dépenses de la SCC. M. de VAUGELAS présente un certain nombre de possibilités d'économies. Elles feront l'objet d'une information plus détaillée ultérieurement.

Pour réduire le nombre de déclarations de saillies infructueuses qui sont généralement faites uniquement afin que les coordonnées des éleveurs soient communiquées aux personnes qui recherchent un chiot, Marcel COSTE propose que l'on fasse payer les frais de constitution de dossier. Le montant serait équivalent au montant de la déclaration d'un chiot. Si le dossier ne reste pas sans suite, ces frais de constitution du dossier seront déduits sur la déclaration d'inscription des chiots.

Le comité donne son accord à l'unanimité.

A compter du 1^{er} janvier 2002, les déclarations de saillies devront être accompagnées du règlement des frais de constitution de dossier.

Le Dr Michel KLEIN informe les membres du comité qu'il a participé avec André VARLET au Congrès National des Vétérinaires qui s'est tenu à Lille. La présence de la SCC a été très remarquée et très appréciée.

Le problème des chiens identifiés à l'étranger et arrivant en France a été évoqué par les frontaliers.

Un projet de fichier central européen a été présenté.

Certains vétérinaires ont, au cours de ce congrès, exprimé leur réticence vis à vis de la puce. Ils estiment que le prix va progressivement rebuter les utilisateurs .

Renaud BUCHE signale que la convention pour le fichier central a été signée la semaine dernière.

Il a obtenu qu'une communication efficace soit faite autour du tatouage et que des tatoueurs agréés puissent être nommés. En cas de problème, au sein d'une Direction Régionale des Services Vétérinaires, il faut monter un dossier qui sera examiné directement par le Ministère de l'Agriculture.

La gestion de ce fichier sera faite à titre gratuit par la SCC. Un point sera fait dans un an avec l'ensemble des signataires de la convention.

René DEPOUX précise que sur la carte d'identification il faut préciser la race mais pour les chiens non inscrits à un livre d'origine, il faut obligatoirement mettre chien de type.....

Régine CHOISY souhaite savoir si nous pouvons toujours parler du tatouage dans nos associations de races et clubs d'utilisation.

Il est rappelé que le tatouage est toujours reconnu.

Il est également demandé aux associations canines régionales et clubs de race de faire la publicité des formations d'éleveurs dans le cadre de la préparation du Certificat de Capacité d'Élevage.

II – Approbation des comptes-rendus des commissions

- Commission d'utilisation des terriers et teckels
Point N° 1 : MM. DUPONT et PRIGENT recevront un rappel au règlement
- Rappel valable pour toutes les commissions : aucun concours durant les trois jours de l'Européenne et les deux jours de l'exposition de championnat au Bourget.

- Commission Chiens de Rouge
Approuvé
- Commission vénerie
Approuvé
- Commission des juges et du LOF
 - Les dossiers de Mme DAOUST et de M. DUMORTIER sont étudiés (ils ne sont pas propriétaire de leur affixe depuis 5 ans). Le comité décide de maintenir la nécessité de 5 ans d'élevage mais ramène à 3 ans l'ancienneté requise pour les affixes). Le règlement des juges sera modifié en conséquence (ne pas oublier de modifier le paragraphe sur Internet). Cette nouvelle mesure sera notifiée à Mme DAOUST. Le dossier de M. DUMORTIER est accepté et il est nommé juge stagiaire.
 - M. de BELLESCIZE démissionne de sa fonction d'élève juge spaniels uniquement.
 - Réclamation de M. DELFINI contre Mlle ARNOUX. Le courrier sera classé dans le dossier de Mlle ARNOUX.
 - Le président du RED CLUB, M. Camille MICHEL, ayant demandé la révocation de M. DEROUET en tant que juge du 7^{ème} groupe, le comité décide d'attendre qu'un complément d'informations lui soit communiqué avant de statuer.
 - Affaire Jean LORY. Au vu du dossier, les membres du comité décident, à la majorité, qu'un rappel au règlement lui soit envoyé.

Toutes les autres propositions de la commission sont approuvées à l'unanimité.

- Commission d'Utilisation Retrievers, Spaniels et Chiens d'Eau
Approuvé
- Commission des Administrations Françaises
Approuvé.
Didier ROSHARDT ayant participé au Championnat des Chiens de l'Armée à Sissonne et Suippes, souhaite souligner l'excellent accueil qui a été réservé aux représentants de la SCC. A l'heure actuelle, les administrations utilisent beaucoup de chiens étrangers et surtout allemands. Elles souhaitent collaborer efficacement avec la CUN pour certaines disciplines.
- Commission Zootechnique
Rajouter M. HERMEL dans la liste des personnes présentes.
Toutes les propositions sont acceptées.
- Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier
Approuvé
- C.N.E.A.
Approuvé
- C.U.N
 - GTR : MM. BEYER et BRUEL seront convoqués en Commission de discipline
 - Campagne :
Championnat de France : Les 12 meilleures moyennes sur 6 concours excellents (et non 4 comme proposé par le compte-rendu)
 - Mondioring : le Championnat de France a eu lieu à DAMPARIS dans le Jura
 - Projet de formation des nouveaux juges de l'utilisation
 - Championnats de France : Les frais de juges et d'hommes d'attaque sont pris en charge par la SCC, la somme maximum étant allouée par la Commission des Finances.

Au cours d'un Concours en Ring et d'un CSAU organisé par la délégation de Nouvelle Calédonie de la Société du Chien de Berger Allemand, des concurrents ont été refusés (même des concurrents présentant un Berger Allemand)

Le comité de la SCC ayant été saisi d'une réclamation de la part de la S.C. de Nouvelle Calédonie. il est décidé que les résultats du concours en Ring ne seront pas homologués.

III – Rapport entre les Sociétés Canines Régionales et les Clubs d'Education et d'Utilisation

Un projet de règlement de conditions pour la mise en stage d'affiliation pour les Clubs d'Utilisation est présenté au comité. Après quelques petites modifications ce dernier est entériné. Il sera communiqué à tous les présidents de Sociétés Canines Régionales. Le groupe chargé de cette étude devra toutefois poursuivre son travail.

IV – Compte-rendu exposition de Championnat de 2001

Cette exposition aura été avant tout une répétition pour l'exposition Européenne de 2002. Des axes d'amélioration ont été identifiés.

Un point noir : le manque de visiteurs.

Le résultat financier laisse apparaître un important déficit. Il faudra utiliser ces résultats pour l'organisation des prochaines expositions : Européenne et Championnat.

V – Exposition Européenne 2002

Le groupe de travail s'est réuni hier soir pour faire un point sur l'organisation et tenir compte des points à améliorer par rapport à l'exposition du Bourget 2001.

- Numérotation des rings
- Implantation des rings par rapport aux cages
- Regroupement des rings pour une même race
- Mise en place de barrières entre les bâtiments et le parking ou caisses volantes pour éviter les entrées « non payantes »
- Ring d'honneur et secrétariat entre les hall 2 et 3
- Entrée des chiens et visiteurs entre les hall 2 et 3
- Amélioration de la signalétique
- Meilleure sonorisation générale et au ring d'honneur
- Tribunes sur deux côtés du ring d'honneur uniquement
- Secrétariat contre le ring d'honneur avec au dos l'espace VIP
- Prévoir 2^{ème} table avec tapis dans les rings de jugement des petites races
- Prévoir les drapeaux de toutes les nationalités représentées dans le ring d'honneur ainsi que le drapeau de la FCI et de la SCC
- Prévoir une cérémonie d'ouverture et de clôture (équipages de vénerie, chevaux et trompes, associations de danses folkloriques ou de cancan...)
- Démonstrations des administrations, clubs d'utilisation
- Messe de Saint Hubert
- Prévoir les hymnes nationaux et l'hymne européen.
- Tickets repas et flots (Juges, Secrétaires, Commissaires) à remettre avec la boîte de juge qui sera obligatoirement retirée par la secrétaire.
- Repas des juges servi à table dans une salle réservée pour les juges
- Cadeau à l'entrée pour les exposants : Diplôme de participation au Championnat d'Europe
- Récompenses : Flots de différents modèles
- Appliquer des horaires de jugements (5 minutes maximum par chien)
- Utilisation des nouveaux carnets de juge

Plusieurs membres du comité qui étaient présents lors de l'exposition canine internationale de Rouen ont été surpris des propos tenus par M. G. ALESSANDRA (juge toutes races italien) qui déclarait que l'accueil des juges lors de cette exposition européenne de 2002 ne serait pas de qualité.

Le comité décide de lui adresser un courrier de rappel à l'ordre lui demandant des explications.

VI – Règlements généraux de la cynophilie

Un exemplaire du travail préparé par Mme THEVENON, M. HERMEL, Mme BILLAUT et M. de VAUGELAS est distribué aux membres pour étude et remarques éventuelles à transmettre à Mme THEVENON dans les meilleurs délais.

VII – Principe de cooptation

Suite à la démission d'André VARLET son poste au sein du comité est vacant. Renaud BUCHE demande aux membres du comité s'ils souhaitent compléter le comité en cooptant un nouveau membre. A la majorité, le comité refuse le principe de la cooptation.

VIII – Assemblée Générale 2002

Elle se déroulera le Mercredi 15 mai 2002 à l'hôtel Concorde Lafayette (Porte Maillot)

Le matin à partir de 10h30 : Tribune libre « Fonctionnement administratif de nos associations affiliées » animée par Maître SERGENT

12h30 : Buffet avec les membres du comité qui se seront réunis le matin durant la tribune libre.

14h30 : Assemblée Générale

IX – Questions diverses

- **Salon de l'Agriculture**

Il se déroulera du 23 février au 3 mars 2002.

Nous disposerons de 3000 m2. Les Clubs de chiens de chasse ayant décidé de se joindre à la SCC. De ce fait, nous aurons accès à la carrière principale pour quatre participations. La SCC sera présente dans la plaquette de présentation du Salon qui espère accueillir 650.000 visiteurs.

Le projet de Concours Général Agricole est en cours de préparation pour 2003. Nous aurons une réponse en juillet au niveau fiscal pour la faisabilité.

- **Règlement des expositions.**

Quelques modifications mineures ont été apportées. Nous attendons l'avis de Maître SERGENT. Sans contre-indication, il sera applicable au 1^{er} janvier 2002. Il sera diffusé à toutes les Sociétés Canines Régionales et Associations de race et sera consultable sur le site internet de la SCC.

- Jean-Louis BRASSAT-LAPEYRIERE est nommé, à l'unanimité par les membres du comité, au sein de la Commission Cavage.

- **Cahier des charges pour les expositions à CACIB**

Il est tenu compte de la remarque de Jacques SENECAT. Il peut donc être utilisé pour les prochaines expositions avec attribution du CACIB.

- **Confirmations**

Renaud BUCHE rappelle le courrier envoyé à l'ensemble des associations de race et sociétés canines régionales au sujet de la confirmation à titre initial qui doit être équivalente à celle des chiens inscrits à un livre des origines. En ce qui concerne la confirmation au domicile des juges, conformément au décret ministériel, elle est autorisée pour toutes les races.

- Formation

Pour les personnes du monde associatif : il faut un Brevet de Moniteur de Club.

Le comité de la Société Centrale Canine remercie Didier ROSHARDT pour l'excellent travail effectué avec la D.G.A.L. et la D.G.E.R. du Ministère de l'Agriculture, et son investissement dans :

- la reconnaissance du Brevet de Moniteur de Club habilité à pratiquer des disciplines incluant du mordant de la Société Centrale Canine requis pour la délivrance du Certificat de Capacité défini par l'arrêté du 24 septembre 2001.
- L'élaboration de l'arrêté du 26 octobre 2001 qui détermine l'exercice de l'activité et les modalités de délivrance du certificat de capacité pour le mordant.

Ces deux textes positionnent la SCC et sa Commission d'Utilisation Nationale en acteur central de la filière du mordant maintenant et enfin prévue dans les textes officiels : loi, décret et arrêtés.

Le Président de la C.U.N. est nommément désigné à l'art. 3 de l'arrêté du 26 octobre 2001 en tant que responsable de la vérification des connaissances et compétences des postulants au certificat de capacité.

Cette disposition implique l'engagement de la responsabilité de la SCC. Le comité demande donc au Président de la C.U.N. de lui présenter un projet détaillé pour la prochaine réunion statutaire.

D'ores et déjà, près de 1500 amateurs peuvent prétendre à la capacité sur présentation de leur diplôme de moniteur de club « habilité à pratiquer des disciplines incluant du mordant. »

- Josiane THEVENON souhaite connaître la position de la SCC vis à vis des juges qui font partie des comités des amicales.
Renaud BUCHE rappelle le texte publié dans le compte-rendu de la dernière réunion de comité.

La séance est levée à 19h00

La prochaine réunion de comité est fixée au 10 avril 2002.